

## PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 10 Février 2025 à 20 heures

L'an deux mil vingt-cinq, le **Lundi 10 Février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

**PRESENTS** : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCEL – Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GIGNER – Nicolas GAUBERT

**Secrétaire** : Jean-François RAIMBAULT

Sans observation, le procès-verbal du 13 Janvier a été approuvé à l'unanimité.

### QUESTION 1

### TRAJECTOIRE 2030-2050

La direction Climat Energies de Laval Agglo souhaite proposer à chacune de ses communes une trajectoire ambitieuse pour l'horizon 2030 afin de répondre aux enjeux climatiques et énergétiques sur le territoire de Laval Agglo. Il s'agit de co-construire avec la commune une série d'actions à mener pour viser à terme (2050) un bilan à énergie positive et zéro carbone. M. LANDRE, du service CEP (Conseil en Energie Partagée) a présenté le plan d'actions établi pour la commune, à partir de la connaissance du patrimoine du Bourgneuf-la-Forêt (bilan énergétique et projets).

### QUESTION 2

Delib. 2025-02-05

### CHOIX MAITRE D'ŒUVRE - AMENAGEMENT D'UNE MAM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21-1,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2123-1, L2422-5, R2123-1, R2431-19 et suivants,

Vu la convention de mandat en date du 13 décembre 2024 confiée par la commune à la SEM Laval Mayenne Aménagements (SEM LMA) pour la réhabilitation et l'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles dans les locaux de l'ancien Trésor Public,

Considérant la procédure de passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre engagée par la SEM LMA, mandataire afin de sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre missionnée pour concevoir le projet,

Considérant que l'analyse des trois offres déposées pour ce projet réalisée par la SEM LMA,

Considérant que l'offre considérée comme étant la plus avantageuse est celle proposée par le groupement représenté par IE ARCHITECTURE, pour un montant prévisionnel de rémunération de 19 200 € HT / 23 040 € TTC.

Considérant que la commune doit autoriser la SEM LMA à signer le marché avec l'attributaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles au groupement représenté par IE ARCHITECTURE, lequel repose sur les caractéristiques essentielles suivantes :
  - ☞ Mission de base et missions complémentaires pour l'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles en application de l'article R2431-19 du code de la commande publique
  - ☞ Montant des honoraires : 19 200 € HT / 23 040 € TTC
  - ☞ Durée prévisionnelle du marché : 18 mois
- **AUTORISE** la SEM Laval Mayenne Aménagements, Mandataire, à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'attributaire et à réaliser toutes les formalités nécessaires à la conclusion du marché ;
- **APPROUVE** la sollicitation des subventions auprès des différentes institutions susceptibles d'accompagner le projet et autorise le Maire ainsi que le Mandataire à déposer toute demande correspondante, signer les conventions, etc ;
- **AUTORISE** le Maire ainsi que le Mandataire à signer tout document se rapportant à la présente décision ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au BP 2025.

<b>QUESTION 3</b> Délib. 2025-02-08	<b>DEMANDE DE SUBVENTION DETR</b> <b>AMENAGEMENT RUE DU HAUT BEAUVAIS</b>
--	--

Dans une démarche de développement durable, dans le souci de la qualité de vie et de sécurité des habitants, mais également dans un esprit de continuité des travaux d'aménagements déjà entrepris dans le bourg, la commune a lancé un projet d'aménagement de la Rue du Haut Beauvais (axe : place du vieux marché à la jonction avec la rue des Chevaux).

La maîtrise d'œuvre a été confiée à ABE. Cette prestation comprend la rédaction des documents nécessaires à l'appel d'offres, l'analyse des offres et proposition de l'entreprise la mieux-disante, suivi des travaux, réception de fin de travaux. Un estimatif des travaux a été fourni, s'élevant 362 835 € HT / 435 402 € TTC.

La commune peut solliciter une subvention DETR à hauteur de 30% des dépenses éligibles. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention DETR d'un montant maximal de 84 035,25 €, au titre du point « 3A – Travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité des usagers de la voirie »

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	HT en €	RECETTES	HT en €
Travaux	362 835,00 €	DETR (Etat)	84 035,25 €
		Amende de Police (Conseil Départemental)	20 000,00 €
MO (ABE)	6 382,50 €	Autofinancement	265 182,25 €
<b>Total</b>	<b>369 217,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>369 217,50 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la Rue Haut Beauvais ;
- **SOLLICITE** la dotation DETR 2025 au titre du point « 3A – Travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité des usagers de la voirie » à hauteur de 84 035,25 € ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

**QUESTION 4**  
**Délib. 2025-02-09**

**DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE**  
**AMENAGEMENT DU HAUT BEAUVAIS**

Dans une démarche de développement durable, dans le souci de la qualité de vie et de sécurité des habitants, mais également dans un esprit de continuité des travaux d'aménagements déjà entrepris dans le bourg, la commune a lancé un projet d'aménagement de la Rue du Haut Beauvais (axe : place du vieux marché à la jonction avec la rue des Chevaux).

La maîtrise d'œuvre a été confiée à ABE. Cette prestation comprend la rédaction des documents nécessaires à l'appel d'offres, l'analyse des offres et proposition de l'entreprise la mieux-disante, suivi des travaux, réception de fin de travaux. Un estimatif des travaux a été fourni, s'élevant à 362 835 € HT / 435 402 € TTC.

La commune peut solliciter une subvention « Amende de Police » à hauteur de 25% des dépenses éligibles (plafond à 80 000€ HT). Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention « Amende de police » d'un montant maximum de 20 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	HT en €	RECETTES	HT en €
Travaux	362 835,00 €	DETR (Etat)	84 035,25 €
		Amende de Police (Conseil Départemental)	20 000,00 €
MO (ABE)	6 382,50 €	Autofinancement	265 182,25 €
<b>Total</b>	<b>369 217,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>369 217,50 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la Rue Haut Beauvais ;
- **SOLLICITE** la subvention Amende de Police 2025 à hauteur de 20 000 € ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

**QUESTION 5**  
**Délib. 2025-02-06**

**SUBVENTION « CLASSE DECOUVERTE » - ECOLE PUBLIQUE**

Julie CHARPENTIER, Adjointe responsable de la commission Enfance - Affaires Scolaires informe l'assemblée de la demande de subvention de l'école publique « Les Mille Mots » au financement d'une classe découverte au PEP53 de Torcé-Viviers en Charnie. Ce projet concerne les 23 élèves de CE et se déroulera du 16 au 20 juin prochain.

Le coût prévisionnel du séjour est de 369,71 € par élève.

Il est rappelé le plafond de subventionnement voté en février 2023, sur lequel la commune participe à hauteur de 1/3 : 285 € pour la classe découverte.

La commission propose de modifier ce plafond et de le fixer à 303 €.

Conditions de versement :

- La subvention sera versée sur présentation de la liste des enfants participants ;
- La subvention sera versée sur présentation des justificatifs de dépenses (séjour + transport) ;
- Le cas échéant : la subvention sera versée sur le coût net (reste à charge) après déduction de subventions, autres que par la commune, reçue par l'école, dans le cadre de ce séjour.

Après délibération, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **MODIFIE** le plafond subventionnable des classes de découverte et le fixe à 303 € ;
- **VALIDE** la participation à hauteur de 1/3 du coût net, soit une aide 101 € maximum par élève ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à la présente délibération.

**QUESTION 6**  
**Délib. 2025-02-07**

**VENTE TERRAIN COMMUNE – COUDRAY/FORVEILLE**

Vu la demande d'achat formulée par l'indivision COUDRAY-FORVEILLE ;

Vu le plan de bornage réalisé par le Cabinet Legendre ;

Vu la renumérotation des parcelles : disparition de la n°2243 – scindée en deux parcelles n°2636 (de 339 m<sup>2</sup>) et n°2637 ;

Considérant que les acheteurs se sont engagés à payer les frais auprès de l'agence notariale ;

Considérant l'accord trouvé concernant le prix de vente, à savoir 15 € le m<sup>2</sup> ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle référencée 2637 de 339m<sup>2</sup> à l'indivision COUDRAY-FORVEILLE ;
- **ACCEPTE** que cette vente se fasse pour 15€ du mètre carré net vendeur (soit 5 085 €), frais en sus à la charge de l'acquéreur ;
- **DONNE** pouvoir au Maire pour l'aboutissement de cette vente et l'**AUTORISE** à la signature de l'acte de vente.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision ;

**QUESTION 7**

**COMPTE RENDU COMMISSION AMENAGEMENT**

- Un devis a été demandé à Florian Sablé pour l'élagage des arbres pour un montant de 2 632 euros (location de nacelle comprise).
- Une journée est programmée pour la plantation de la haie au bassin de la Salais. Un appel à bénévoles sera fait. La date a été fixée au jeudi 20 février 2025.
- Le contrat conclu pour 3 ans auprès de Plein Ciel pour les illuminations de Noël a pris fin en 2024. Il est prévu de rencontrer la commerciale Madame Cousin et de maintenir le budget de 4 000 euros (location nacelle comprise).
- La commune a été sollicitée pour le renouvellement du label « Villes et Villages Fleuris » afin de maintenir la fleur. Après réflexion, il est proposé de renouveler la demande en sachant que des aménagements ont été réalisés ou sont en cours (rue principale - bassin de la Salais - Parc de Morfelon - aménagement école publique - Rue du Haut Beauvais ...)
- Les dates de désherbage du cimetière pour l'année 2025 ont été fixées au 27 mars et 23 octobre 2025. Un appel à bénévoles sera fait.
- Des bacs ont été récupérés auprès de Terrena et installés à l'arrière de l'école élémentaire les Mille Mots. Afin de réaliser des plantations, de la terre sera amenée par les agents.
- Il est proposé d'installer un banc supplémentaire près de la boîte à livres au parc de Morfelon.
- Des allées piétonnes seront à refaire au Parc de Morfelon. Un devis sera demandé à Guillaume BEAUPERE.

- Des plantations sont à prévoir dans des bacs « Rue du Lierre ».
- A prévoir :
  - Budget fleurissement : 3 000 €
  - Divers.

## QUESTION 8

## COMPTE RENDU COMMISSION BATIMENT

### A. Devis Merrienne

Il est proposé de poser :

- ☞ 4 stores intérieurs sur les 2 baies coulissantes de la salle des fêtes.
  - Stores d'une largeur de 2050mm et d'une hauteur de 1300mm.
  - Pour un montant de 2 200€ TTC
- ☞ 1 store extérieur dans la cuisine.
  - Store d'une largeur de 3930mm et d'une hauteur de 1100mm
  - Pour un montant de 1 700€ TTC

**B.** Des travaux d'aménagement sont à prévoir au terrain de foot ainsi qu'un agrandissement des vestiaires (travaux comprenant un vestiaire, une révision des douches et un revêtement de sol du club house), clôtures, portail, main courante.

Ces travaux permettraient d'homologuer le terrain du bas et de sécuriser l'entrée sur les terrains. Une étude est en cours avec la commission « Sport et Batiment »

**C.** Des travaux d'entretien sont à prévoir (ex : toit terrasse de la mairie).

**D.** Une réflexion est à faire concernant un éventuel agrandissement du Pôle Enfance.

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Recensement de la population** : il se termine le 15 Février, les habitants n'ayant pas encore participé sont invités à le faire dans les plus brefs délais.
- **Prochaines séances du CM :**
  - 3 Mars
  - Commission plénière le 12 Mars
  - 24 Mars
  - 5 Mai
  - 2 Juin
  - 7 Juillet

- Décisions du Maire – DIA et titres concessions de cimetière 2ème semestre**

Dans le cadre de la délégation consentie au Maire, le conseil municipal est informé des titres de concessions de cimetière émis et des DIA reçues en mairie sans application du droit de préemption.

N°	Date achat	NOM	PRENOM	DOMICILE	Durée en années
965	02/01/2025	HERRIAU	J-Louis	15 rue des Glycines-53 Le BGF	30 ans
964	22/11/2024	BEAULIN	Claude	9 rue de la Templerie LE BGF	15 Col.
963	25/10/2024	BEAULIN	Raymond	15 Impasse des Tamaris LE BGF	15 Col.
962	19/10/2024	GOUGEON	Mauricette	3 Chemin des Belhardières ST-Hilaire-du-Maine	30 ans
961	20/09/2024	FERRON	Madeleine	13 Impasse des Pins LE BGF	30 ans
960	23/07/2024	FOUILLEUL	Jean-Michel	Comesse 53410 LE BGF	15 ans

Date Arrivée	NOTAIRES	NOM DU VENDEUR	TERRAIN	N° de DIA	Décision	Date signature
05/07/2024	Maître FRITZINGER Sophie	MONTRON Philippe et Odile	57 rue Saint-Gilles	053 039 24-0010	NP	22/07/2024
22/07/2024	Maître Frédéric PRODHOMME	MAYENNE HABITAT	6 impasse des Bouleaux	053 039 24-0011	NP	22/07/2024
09/08/2024	Maître Clémence DUPONT-LEROUX	Consorts BERGERAN	18 rue des Glycines	053 039 24-0012	NP	14/08/2024
12/08/2024	Maître Matthieu FOUGERET	M. KADABEN Nourredine	9 rue des Carreaux	053 039 24-0013	NP	16/08/2024
04/09/2024	Maître Frédéric PRODHOMME	Monsieur et Madame Yves LEROY	8 impasse du Bas de la Ruelle	053 039 24-0014	NP	13/09/2024
17/09/2024	Maître Frédéric PRODHOMME	Consorts LE MÉE	75-77 rue Saint-Gilles	053 039 24-0015	NP	08/10/2024
03/10/2024	Maître Frédéric PRODHOMME	FOUGERES	70 Rue Saint-Gilles	053 039 24-0016	NP	19/10/2024
07/10/2024	Maître Frédéric PRODHOMME	SAS CHAUBODIS	3 Rue des Chevaux	053 039 24-0017	NP	en UE concerne LA
07/10/2024	Maître Frédéric PRODHOMME	SAS CHAUBODIS	3 Rue des Chevaux	053 039 24-0018	NP	
11/10/2024	Maître Philippe OUAIRY	BRIAND Patrick	4 Rue de la Haute Maison	053 039 24-0019	NP	31/10/2024
25/10/2024	Maître Frédéric PRODHOMME	André RACINE	Souvenir (Rue de Fougères)	053 039 24-0020	NP	12/11/2024
26/10/2024	Maître Clémence DUPONT-LEROUX	Patrick BEAUPERE	24 Rue des Carreaux	053 039 24-0021	NP	20/11/2024
28/10/2024	Maître Matthieu FOUGERET	Roger JARRY	Rue des Mées	053 039 24-0022	NP	21/11/2024
20/11/2024	Maître FOURCADE-FOUBERT	M BOUTEMY	10 Rue du Stade	053 039 24-0023	NP	27/11/2024
17/12/2024	Maître Frédéric PRODHOMME	M CHAUPITRE Jean-Marie	23 Rue de Fougères	053 039 24-0024	NP	17/12/2024
11/12/2024	Maître Matthieu FOUGERET	KADABEN Nourredine	9 rue des Carreaux	053 039 24-0025	NP	17/12/2024
23/12/2024	Maître Sophie FRITZINGER	Sci Place de l'Eglise	2 Rue du Haut Beauvais	053 039 24-0026	NP	27/12/2024